



Initiative « Pour la protection face à la violence des armes :

Un moyen efficace de réduire les violations des droits humains et la violence domestique

- **640 millions** d'armes légères en circulation dans le monde
- **60%** d'entre elles sont entre les mains de civils.
- **350'000** personnes meurent chaque année suite à l'utilisation abusive d'une arme à feu.

Toute mesure visant à réduire ces chiffres accablants doit être soutenue c'est pourquoi Amnesty International recommande de voter **OUI** à l'initiative « Pour une protection face à la violence des armes » qui permettra de réduire les violations des droits humains et de lutter efficacement contre la violence domestique.

- **Entreposons les armes de services dans des lieux sécurisés** prévus à cet effet et minimisons ainsi le risque qu'elles ne soient utilisées avec des conséquences le plus souvent dramatiques, dans le cadre de violences domestiques. Nombreux sont les facteurs qui peuvent conduire un mari ou un partenaire à tuer sa compagne, mais le fait de disposer d'une arme dans le ménage multiplie par cinq la probabilité d'un tel acte.
- **Introduisons une clause du besoin** pour justifier de l'achat et la possession d'une arme à feu, pour limiter le nombre d'armes en circulation. Il est prouvé que les lois qui limitent l'achat et la possession d'armes à feu contribuent de façon considérable à réduire la violence, en particulier envers les femmes. En Australie, par exemple, la révision de la législation sur les armes en 1996 a entraîné en l'espace de cinq ans seulement une réduction de 45 % du total des meurtres commis avec une arme à feu et même de 57 % en ce qui concerne les meurtres de femmes.
- **Instaurons un registre central des armes à feu**, pour assurer un meilleur contrôle sur ces dernières et éviter qu'elles ne tombent en de mauvaises mains. On peut ainsi empêcher que des personnes connues pour leur violence ou leur brutalité ne puissent entrer en possession d'une arme à feu.
- **Organisons des collectes d'armes**, pour limiter encore plus le nombre de celles qui sont en circulation. Nombre d'entre elles « dorment » dans des caves ou des greniers mais peuvent d'un jour à l'autre ressurgir au gré d'un accès de violence et devenir mortelles.
- **La Suisse s'est montrée très active au niveau international** pour lutter contre la prolifération des armes légères et pour mieux les contrôler. elle doit renforcer encore cet engagement pour limiter le nombre de graves violations des droits humains dans le monde entier. Elle doit surtout faire preuve de cohérence et donner l'exemple en adoptant une législation progressiste et efficace.

Amnesty International, 1 octobre 2010